

**1 Vers quelles informations complémentaires le code QR peut-il renvoyer ?**

Les informations complémentaires doivent se rapporter à la sécurité, à l'efficacité et/ou à la qualité du médicament ; elles doivent être justifiées sur le plan médical et utiles aux utilisateurs, ce qui suppose qu'elles soit décrites de manière concise et précise.

Le code QR ne saurait donc donner accès à des supports de lancement ou à d'autres textes publicitaires, ni renvoyer vers le site Web du titulaire de l'autorisation. Les textes doivent concorder avec l'information professionnelle et l'information destinée aux patients / la notice d'emballage. Les informations doivent se limiter à l'essentiel, sans mentions multiples ni répétitions – les formulations différentes de la même information (reformulations) ne sont pas souhaitables.